



TRACT AUX SALARIÉS  
DU CNOF, DU COS ET DU PIT

Saint Denis, le 02/04/26

DÉMÉNAGEMENT D'EURO-ALSACE VERS SAINT-DENIS

*Tous concernés, tous pénalisés*

Le projet de déménagement d'EURO-ALSACE va impacter chacun d'entre vous : conditions de travail, temps de transport, organisation familiale, pouvoir d'achat. La direction voudrait nous faire croire que c'est une fatalité.

**La CGT dit NON : nous ne subissons pas en silence.**

Chers collègues du C.N.O.F., du C.O.S. et du P.I.T.,

**Nous avons mené le combat pour les salariés du CNOF.**

À l'issue d'une DCI, force est de constater que, pour la CGT, **le compte n'y est pas**. Les propositions actuelles de la Direction ne compensent pas les préjudices réels.

**Mais nous attendons la décision des salariés du CNOF** pour aller plus loin, s'ils le souhaitent. La CGT est prête à :

- à les accompagner dans un préavis de grève,
- à les aider dans leurs démarches
- négocier des mesures plus justes,

**Salariés du CNOF, du COS et du PIT, à la CGT, on ne gagne pas toutes les batailles.**

**Mais une chose est sûre : les combats, on les mène, et jusqu'au bout.**

**Alors, ensemble, faisons front.**

**Faisons valoir nos droits. Ne restons pas isolés.**

**Rejoignez-nous**

Pour discuter, agir, vous défendre.

Votre force, c'est la CGT. Votre syndicat, c'est vous.

**Non au déménagement subi, Oui à la négociation collective !**

*« Les seules batailles perdues sont celles qu'on ne livre pas. »*



Objet : Prévavis de grève

Montreuil, le 26 mars 2026

Monsieur Philippe BRU  
 Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF  
 2, place aux Écoles  
 CS 70001  
 93633 La-Plaine-Saint-Denis Cedex

Monsieur le directeur,

Faisant suite à la demande de concertation immédiate (DCI) déposée par la Fédération CGT des cheminots le 17 mars 2026 et à la réunion de concertation qui s'en est suivie, nous constatons que les réponses apportées relèvent d'une sorte de déni de réalité dans l'entreprise au regard de la dégradation brutale de la situation sociale et sanitaire de l'entreprise.

En effet, le mépris affiché vis-à-vis de la remise en cause de la réglementation sur le temps de travail, le robotage des droits pour les cheminots transférés dans les filiales et qui vise en réalité l'ensemble des cheminots, ainsi que le refus de rouvrir des négociations salariales sérieuses malgré une inflation galopante et l'opacité totale liée à l'individualisation des rémunérations, nous conduisent à déposer ce prévavis.

En conséquence, la Fédération CGT des cheminots vous dépose, conformément à l'article L.2512-2 du Code du travail, un prévavis de grève couvrant la période du jeudi 9 avril 19h00 jusqu'au mardi 30 juin 2026 8h00. Ce prévavis concerne l'ensemble des personnels du GPU tel que défini par l'article L. 2101-1 du Code des transports et portant sur les points suivants :

- situation sanitaire et santé au travail : moratoire sur l'ensemble des restructurations et arrêt du processus de privatisation/filialisation ;
- unité sociale : maintien de l'intégralité des droits pour tous les cheminots, y compris dans les filiales ;
- emploi : plan de recrutement massif et immédiat pour 2026 afin de garantir la sécurité des circulations et la santé des agents ;
- salaires : réouverture de négociations salariales pour rattraper le contentieux salarial, la reconnaissance de la technicité des métiers et l'instauration d'une grille unique des salaires ;
- santé/sécurité : mise en place des commissions de santé, de sécurité et des conditions de travail (CPSSCT) au plus près des lieux de travail.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le directeur, de nos respectueuses salutations.

Thierry NIER  
 Secrétaire général



263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01 55 82 84 40 - [ccord@cheminotcgt.fr](mailto:ccord@cheminotcgt.fr) - [www.cheminotcgt.fr](http://www.cheminotcgt.fr)



## BULLETTIN D'ADHESION

NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Code Postal :  Ville : Téléphone : Email personnel :  Email pro : Date d'embauche :  Date d'adhésion : Entreprise ferroviaire :  Entreprise autre : Statut : Cadre permanent / Contractuel (Rayer la mention inutile) Classe :  PR (Cadre permanent) : Salaire de base + Prime d'ancienneté (Contractuel) : Collège : Exécution / Maîtrise / Cadre / Cadre Supérieur (Rayer les mentions inutiles) Etablissement :  Poste occupé : Filière ou Emploi type :  N° CP :  Adhérent ONCF PAC Abonné NVO

*A retourner accompagné d'un RIB nécessaire au prélèvement des cotisations.*

Pour tout renseignement : contacter vos élus CGT

Gilles Casteran ou André Taisne

[syndicatcep.cgt@gmail.com](mailto:syndicatcep.cgt@gmail.com)